



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## Conseil communal

---

### PROCES-VERBAL

#### SEANCE du 3 décembre 2009 18 h.15

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE  
44 (+ 1 assermentation) membres présents à l'appel,

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales C. Schiesser et Ch. Dupertuis et Messieurs les Municipaux G. Moser et Ph. Michelet, Mlle FOGOZ secrétaire municipale, ainsi que M. RUBY boursier communal.

Il relève la présence de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.  
Madame N. BRISSOT du Régional s'est excusée.  
La presse n'est pas représentée ce soir.

### SELON ORDRE DU JOUR

#### **1. Appel**

Présents :	44	membres (+ 1 assermentation)
Excusés :	13	membres
En cours de séance :	1	membre

Les conseillers excusés sont : Mmes L. BOUJON, S. OGUEY-ARAYMON, V. RODONDI  
MM. J.-P. CHAPALAY, Ph. DUMOULIN, Ch. DUPERTUIS, J.-CL. FAVRE, Ph. FAVRE, F. GUTH, O.  
IUBATTI, R. METTRAUX, Cl.-A. MORET, M. OSTERTAG

Le conseiller arrivé en cours de séance : M. A. GENAINE

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

Est accepté à l'unanimité.

#### **Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009**

**M. Ciompi** souhaite que, dès la prochaine fois, les résultats des votations communiqués oralement lors des communications du bureau soient retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

**M. Girard**, indique à la page 5/8, 10e paragraphe, la mauvaise retranscription d'une phrase. Il fallait lire : « M. Girard ressent **qu'il y a** un déficit entre la CCU et le Conseil. Des efforts de communication..... de Conseil **et** à travers une implication... »

**Le procès-verbal est accepté avec la modification** à la majorité, moins 3 abstentions.

**2. Assermentation** de Mme Gygi Claudine, en remplacement de M. Carlo Pinto, démissionnaire.

### **3. Communication du bureau**

#### **Le Président**

*En date du 25 novembre, une séance de travail s'est tenue entre les membres de la CCAR, de la CCU, le bureau du Conseil, M. J-P. Cavin et M. Muheim, Syndic.*

*La manière de procéder, relative aux articles n°47 et 48 de notre nouveau règlement du Conseil, a été discutée et clarifiée.*

*Dorénavant, les avis écrits, transmis à la Municipalité par la CCAR et/ou la CCU, durant l'étude d'un dossier, feront parties intégrantes du dossier des commissions, lors de la préparation du dossier technique du préavis y relatif.*

*Un soutien du bureau sera apporté aux commissions techniques, en cas de besoin, pour les guider dans les démarches en vue de la rédaction de leur rapport.*

#### **Votation du 29 novembre 2009.**

Avec un taux de participation de 62 %, les électeurs de la commune de Belmont ont pour la:

#### **Votation cantonale**

- Refusé de cautionner l'exploitation de la centrale nucléaire de Müleberg, sans limites de délai par 64.5 % de non

#### **Pour les Votations fédérales**

- Accepté l'utilisation que la redevance sur les carburants payée par l'aviation, soit affectée en partie aux infrastructures nécessaires à l'aviation, par 64.4 % de oui;
- Refusé l'initiative qui voulait interdire l'exportation de matériel de guerre, par 56.8 % de non;
- Refusé l'initiative qui voulait interdire la construction de Minaret, par 57.5 % de non.

### **4. Communications de la municipalité**

Le Président cède la parole à la Municipalité  
(Voir cf annexé)

### **5. Communications de la CCU**

**M. Fardel** fait part d'une séance que la CCU a eue avec la Municipalité, M. Sarda et l'ingénieur M. G. Apisa, le 10 novembre 2009 concernant le projet d'aménagement routier de la route de la Louche. La discussion a porté sur la manière de sécuriser ce tronçon au niveau des piétons et d'éviter de donner aux automobilistes l'occasion de ne pas respecter la limite des 30 km/h.

### **6. Communications de la CCAR**

**M. J.-C. Bartolacelli** remercie le Président d'avoir convié la CCAR à participer sur l'éclaircissement de certains articles du règlement du Conseil communal, lors de la séance du 25 novembre 2009.

### **7. Budget 2010**

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO et JUILLERAT, MM. HENCHOZ et PASCHE

**M. Henchoz** fait lecture du rapport de la CF sur le Préavis relatif au budget 2010. Il fournit des commentaires et détaille la répartition des charges de fonctionnement. À l'issue de sa lecture, il remercie, au nom de la CF, la Municipalité pour sa volonté à toujours présenter un budget équilibré, et plus restrictif encore que celui de 2009. La CF félicite également le boursier pour cette tâche dont il s'est acquitté avec compétence et efficacité.

La CF des finances propose au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis sur les comptes.

**M. Le Président** ouvre la discussion sur le préavis

**M. Gilliéron** trouve la mention dans le tableau en haut de la p. 4, col. No 5, le titre « total facture sociale », incorrect. La subvention pour l'hygiène et la santé publique ne faisant pas partie au niveau cantonal de la facture sociale, s'agit-il d'adopter une définition propre à Belmont ou d'appliquer la définition de l'Etat de Vaud, la LOF (Loi sur l'organisation des finances) ?

**M. Moser** propose que soit noté en lieu et place « charges sociales ».

**M. Le Président**, souligne qu'une pièce jointe avec des commentaires a été envoyée par courriel en complément au budget 2010, par M. Ruby (boursier), et dont l'entête de colonne est rectifié en « charges sociales ».

**M. Gilliéron** se rallie à cette proposition et demande que le titre général soit également modifié en « total des charges sociales ».

**M. Ciompi** s'interroge sur une telle augmentation dans la facture sociale.

**M. Moser** dans le décompte envoyé par le canton, qui lui-même a son propre budget, les chiffres correspondent à ce que le canton prévoit pour 2010 (augmentation du nombre de chômeurs, augmentation des charges et augmentation du nombre d'habitants à Belmont).

La parole n'étant plus demandée, le Président énumère le budget page par page.

**M. Genaire** p. 1 compte 110.3011.00 dans l'augmentation statutaire annuelle, est-il inclus exclusivement les annuités ?

**M. Muheim** confirme qu'il s'agit exclusivement des annuités.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions à savoir :

1. d'adopter la taxe d'épuration pour l'an 2010 fixée à CHF 0.95 le m<sup>3</sup>, TTC;
2. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2010, tel que présenté.

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du budget 2010 à la majorité, moins 1 abstention.**

## 8. Divers et propositions individuelles

**M. Sommer** demande si une inauguration de l'Espace Cancoires est prévue pour les habitants de Belmont.

**M. Muheim** répond que ce point n'a pas encore été discuté en Municipalité. Au vu de l'utilisation du bâtiment (garderie, locataire) une organisation doit être mise en œuvre. Toutefois, une inauguration va être organisée courant du printemps 2010.

**M. Gilliéron** demande s'il ne serait pas possible que les conseillers reçoivent également en annexe au PV les communications de la Municipalité telles que lues lors de la séance. Cela éviterait le travail fastidieux de les retranscrire dans le PV. Il rappelle que les représentants de la presse, présents lors de l'assemblée en reçoivent une copie avant la séance.

**M. Le Président** va s'entretenir avec la Municipalité pour étudier le sujet.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président explique la suite du déroulement de la soirée. Puis il remercie au nom de Conseil Communal, la Municipalité, pour le fructueux travail accompli, au bénéfice des habitants de la commune durant l'année 2009. Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour son engagement au service de Cancoires. Il lève la séance à 19 h. 20

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

**La prochaine séance est fixée au 18 février 2010 à 20 h. 15 à la Grande Salle.**

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc